

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 14 MARS 2023 - 17H00

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Excusée :

- Mme Françoise WALRAET (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 21 Novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ CENTRE JEUNESSE ET CULTURE – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION.

L'assemblée communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du Centre Jeunesse et Culture.

Le montant de la subvention demandé s'élève à 432 640 € pour un montant de dépenses total de 1 596 800 € HT ; un autofinancement de 319 360 € HT (20%) reste à la charge de la Communauté de Communes.

À la demande des élus, le plan prévisionnel d'aménagement tel qu'établi au stade d'Avant-Projet Sommaire est présenté.

### 2/ CHEMIN DE RANDONNÉE.

Suite au Conseil Communautaire du 19 Janvier dernier, la fiche technique concernant l'entretien des chemins de randonnée est présentée et soumise à l'avis des Maires.

Cette fiche technique reprend l'ensemble des décisions prises par le Conseil Communautaire, quelques modifications sont apportées :

- concernant les travaux réalisés par la Communauté de Communes, pour le dernier point concernant la remise en état suite à un ravinement du revêtement de surface, du à des intempéries, sans apport de matériaux, il est ajouté « sauf circonstances exceptionnelles ».
- il est précisé que le prix de la prestation au kilomètre est pour le fauchage, les autres travaux n'incombent pas à la Communauté de Communes. Ce point est donc libellé ainsi :  
« Le prix de la prestation de fauchage est fixé au kilomètre, soit 30 € du km de voirie ».

Un exemplaire de la fiche technique 2023 pour l'entretien des chemins de randonnée est joint au présent procès-verbal, ainsi qu'un constat d'état des lieux préalable et postérieur à une permission de voirie.

Les Maires de Périgny et Servilly s'interrogent sur les prestations qui vont être réalisées sur le circuit « les Trois communes » car une partie du circuit est complètement bouchée : une réponse sera apportée sur la mise en service des nouveaux circuits aux communes concernées.

### 3/ MULTIPLE RURAL DE SAINT-ETIENNE-DE-VICQ.

Monsieur le Président présente l'historique de la réalisation du multiple rural de Saint-Etienne-de-Vicq avec le local commercial au rez de chaussée qui allie bar, restaurant et petite épicerie.

Au 1er étage, 2 appartements ont été aménagés par la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq.  
Le solde de l'opération réalisée par la Communauté de Communes s'élève à 74 328,41 € HT, il est défini ainsi :

Montant total des travaux réalisés :	322 399,89 €
Subventions obtenues	199 487,14 €
Intérêts emprunt	22 143,00 €
loyers perçus	- 70 727,54 €

Monsieur le Président précise que s'ajoutent des dépenses liées aux différentes procédures de cessation d'activité pour les 4 locataires successifs, de rachat de matériel et de réparations diverses pour un montant total de 13 500 €.

Monsieur le Président précise que les travaux suivants sont nécessaires pour la remise en état du local :

- remise en état des murs de la partie épicerie : 854,93 € HT (remboursés par l'assurance)
- nettoyage : 2 200 € HT
- diagnostic du matériel et coût de remise en état ou de remplacement : 4 000 € HT
- travaux de plomberie et d'électricité complémentaires : non chiffrés.

Monsieur le Président explique qu'il est difficile de trouver des vrais professionnels en restauration, et la conjoncture actuelle ne permet pas de faire vivre un couple sur ce type de commerce ; il propose de vendre le rez de chaussée à la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq qui aura ainsi la maîtrise foncière de l'ensemble du bâtiment.

Après des premiers échanges, la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq aurait souhaité acheter le bâtiment à l'euro symbolique.

Monsieur SENETAIRE explique que ce commerce est essentiel pour la vitalité du bourg, et les administrés y sont très attachés. La volonté de la Commune est effectivement de maintenir ce commerce, mais le budget à allouer ne peut pas être très important.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires émettent un avis favorable à l'unanimité pour la vente du multiple rural à la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq ; les conditions seront à étudier lors de la réception de l'avis du service du Domaine.

#### **4/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.**

Un état de l'avancement des programmes est présenté aux élus :

##### **1/ City-stades :**

Une réunion avec les Maires d'Isserpent, du Breuil et de Saint Etienne de Vicq est programmée le **22 mars à 10h00** pour arrêter le projet, avec la possibilité pour les communes de prendre des variantes supplémentaires à leur charge.

##### **2/ Centre jeunesse et culture :**

L'Avant Projet Sommaire présenté par l'architecte est conforme aux attentes. Des ajustements ont été réalisés pour faire des économies car l'opération présentée s'élevait à 2 200 000 € ; elle a été ramenée à 1 600 000 €. Certaines prestations ont été réduites, d'autres supprimées.

Monsieur le Président précise, à la demande de Madame THEVENOUX, que la sortie de la future voie de Poids Lourds sur la route de Vichy est en cours d'étude avec le Conseil Départemental car cette intersection présente actuellement un danger concernant les véhicules venant de Vichy et souhaitant s'engager sur la Route de la Maison Rouge, de même que pour ceux qui, venant de Lapalisse se mettent sur la voie de stockage à la fin de la portion de dépassement en 2 voies.

Monsieur POUZERAT demande où en est l'acquisition de la maison située le long de l'Avenue Charles de Gaulle, il est répondu qu'elle n'est pas réalisée pour l'instant. Les efforts de la Communauté de Communes se concentrent sur le bâtiment de l'ancien Centre Socio-Culturel.

##### **3/ Moulin de la Ville :**

Un référé expertise a été déposé le 03 février 2023 auprès du Tribunal Administratif ; en attente de la désignation de l'expert pour établir la répartition des responsabilités (Avril 2023).

##### **4/ Piscine : point sur la médiation réalisée en décembre :**

Des échanges ont lieu entre les avocats des 2 parties pour arriver à un accord.

Compte tenu de la confidentialité de cette procédure, ce point ne sera pas développé.

Lors de la fermeture en décembre de la piscine et jusqu'au 23/01/2023 : le montant des économies réalisées sur les consommations Gaz et Électricité est d'environ 10 000 €.

Une réorganisation des périodes d'ouverture et de fermeture est à prévoir.

#### **5/ FRILAP :**

Monsieur LASSALLE présente la situation concernant le contentieux en responsabilité pour le sprinklage ; une mise en état est en cours (conclusions entre les différentes parties).

Maître PURSEIGLE a ajouté les travaux d'amélioration qu'ERIA n'avait pas pris en compte (soit 40 000 € en plus des 50 000 € prévus).

Le jugement sera rendu en septembre. Monsieur VIVIER précise que dans la procédure il faut évoquer le manquement au devoir de conseil. Monsieur LASSALLE indique que c'est ce que l'Avocat a fait.

#### **6/ Fouilles archéologiques extension ZAE :**

Retour de 2 offres à l'issue de la consultation qui s'élèvent à 1 747 000 € et à 2 000 000 € pour la tranche ferme.

Monsieur ANGEVIN (DRAC) analyse ces offres car il les trouve très élevées. Il propose de consulter à nouveau en divisant la parcelle en 3 tranches – plan projeté.

La 1<sup>ère</sup> tranche est la moins onéreuse, elle s'élèverait environ à 400 000 €, et permettrait de réaliser la voirie et, ainsi, de garder le financement du Conseil Départemental.

Les autres tranches de fouilles seraient différées en fonction de la vente des parcelles, ce qui permettrait de retrouver de la trésorerie.

Cette possibilité sera étudiée dans le cadre de la préparation du budget.

#### **7/ Voirie communautaire :**

Le comptage est en cours sur toutes les voiries, mais 2 compteurs sur 3 sont en panne, c'est beaucoup plus long que prévu. Les Maires manifestent leur mécontentement car le dossier n'avance pas. Monsieur PLANCHE répond que c'est effectivement plus long que prévu, mais qu'il faut avoir toutes les données pour revoir ce dossier.

Monsieur PERROT demande si un prorata sera appliqué à la longueur totale de voirie communale ; Monsieur PLANCHE répond que le projet de définition des voiries communautaires est à l'étude et rien n'est encore défini.

#### **8/ Fonds d'avance de trésorerie à destination des ménages aux ressources modestes :**

Le Conseil Départemental souhaite mettre en place ce fonds d'avance de trésorerie pour aider les familles modestes à réaliser des travaux dans leur logement dans le cadre du PIG habiter mieux.

Le montant à verser par la Communauté de Communes s'élève à 25 000 €, il peut être réalisé sur 2 exercices comptables.

Les fonds seront gérés par SASICAP PROCIVIS Bourgogne Sud Allier, coopérative à but non lucratif. Ils sont partenaires du Conseil Départemental de l'Allier depuis longtemps sur le volet social. Ils ont une convention signée avec l'État pour 5 ans pour intervenir sur les prêts et avances.

Ce fonds d'avance sera reversé in fine.

Monsieur VIVIER demande sur quelle durée s'engage la Communauté de Communes : une réponse sera apportée par le Conseil Départemental.

La Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE est la seule à n'avoir pas délibéré dans le département ; le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires émettent à l'unanimité un avis favorable à la participation de la Communauté de Communes à ce dispositif.

#### **9/ Cuisine commune :**

Après une année de fonctionnement le bilan est très positif. Une excellente collaboration existe entre les services de la Communauté de Communes et l'EHPAD pour produire des repas de qualité, résoudre les problèmes, répondre aux attentes et améliorer la production.

La semaine dernière, la cantine de Saint Etienne de Vicq a été dépannée : appel reçu mercredi, repas servis vendredi, l'acheminement a été réalisé par la commune. Les enfants se sont régalés, mais les parts étaient trop copieuses.

Le prix de revient du repas s'élève à 5,50 €.

#### **10 / Projet Alimentaire Territorial :**

Madame Delphine THEVENOUX explique que la Chambre d'Agriculture a réalisé son étude qui sera présentée au COPIL le 25 avril à 17h00.

Un état des lieux des fonctionnements des cantines du territoire a été réalisé, une réunion a été organisée pour créer du lien entre elles et éventuellement permettre d'échanger sur les bonnes pratiques.

Les élus sont remerciés pour avoir permis à leurs agents de participer à ce moment d'échange, ils n'ont pas de retour sur leur ressenti.

Le premier axe qui va être lancé pour les restaurants scolaires qui le souhaitent est la lutte contre le gaspillage ; la cuisine commune va également travailler sur ce point. Le but étant de permettre une plus grande maîtrise des quantités et donc pouvoir améliorer la qualité le cas échéant, faire travailler les producteurs locaux,...

Les élus des communes concernées indiquent qu'il n'y a pas de gaspillage.

**11/ Réouverture de la terrasse au pied du Château :**

Après avoir reçu plusieurs candidats, c'est Élisabeth TACHON (Restaurant Chez Babette) qui a présenté la meilleure offre, et est retenue.

Elle sera ouverte de 8h à 22h à partir du 1er avril.

2 garçons effectueront le service avec une offre de restauration rapide, salades, gaufres salées, planches apéritives, glaces maisons.

Des petits déjeuners de type brunch seront préparés.

Elle souhaite ouvrir l'hiver aussi pour dynamiser ce lieu de vie, elle proposera éventuellement des plats à emporter.

Fin de la séance à 18h35.

Fait à Lapalisse, le 15 Mars 2023

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES~~  
~~"PAYS DE LAPALISSE"~~

J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Adoption du Procès-Verbal le 1er Juin 2023**

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX